

Comité Partenaires Agglobus

Le 21 octobre dernier, l'UFC-Que Choisir du Cher a participé à l'installation du Comité des Partenaires d'Agglobus. Cette nouvelle instance a été créée pour répondre à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui l'a instauré selon les articles L.1231-1 et L.1231-3 du Code des transports. L'objectif de ce Comité des Partenaires est de renforcer la place des entreprises et des usagers dans la gouvernance des mobilités.

La Composition de ce Comité est définie par des représentants du Syndicat d'Agglobus, des représentants d'associations d'usagers ou d'habitants, de représentants d'employeurs et d'un représentant de la société civile.

Comme son nom l'indique, le but de cette réunion inaugurale était d'installer le Comité et de présenter les différents membres. Une deuxième réunion est programmée le jeudi 25 novembre afin de présenter les orientations d'Agglobus.

Gilles Audot